



Consultation Fournisseurs

Réf. N°007/ATM/DG/DVPAGJR//DVALP/DAT/CONS/2023- Relance

Date : 05/04/2023

Page 1/ 6

ATM Mobilis

Division Principale Affaires Générales et Juridico Régulatoires

Division achats logistique et patrimoine

Direction achats technologiques

Quartier d'affaires Ilot 05 n°27, 28 et 29 Bâb Ezzouar - Alger

Tél : 023 92 13 13

Email : DAT-CONTACT@mobilis.dz

RC: 0962287B03

NIF: 000316096228742

Art. : 16217010002



1. Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'une solution EDR (Endpoint Detection & response) avec un volume de licences de 4000 Endpoints, ainsi que les prestations d'installation, d'intégration, de support technique et de formation.

2. Désignation :

Ci-joint le cahier des charges dans ses trois volumes.

3. Conditions de soumission :

Seuls les soumissionnaires activant dans le domaine informatique qui sont admis à soumissionner à la présente consultation.

4. Document à fournir :

4.1 Offre technique

L'offre technique doit contenir les dossiers suivants :

A. Dossier Administratif : Comportera les documents suivants, paraphés, signés et datés par qui de droit :

- Code d'éthique et de déontologie de passation des marchés (accompagné de La déclaration de probité dûment remplie selon le modèle joint) ;
- Le cahier des charges dans ses trois volumes portant à la dernière page la mention « Lu et Accepté » retranscrite et la signature du soumissionnaire ;
- Le registre de commerce de l'entreprise (ou tout document équivalent) ;
- Les statuts de l'entreprise (constitutif et modificatif le cas échéant) ;
- Les bilans comptable et comptes de résultats des trois derniers exercices ;
- Références bancaires (modèle joint) ;
- Les attestations fiscales, les attestations d'organismes de sécurité sociale et leurs mises à jour;

Ces attestations peuvent être fournies après la remise des offres avec l'accord d'ATM Mobilis, et en tout état de cause avant la signature du marché ;



Consultation Fournisseurs

Réf. N°007/ATM/DG/DVPAGJR//DVALP/DAT/CONS/2023- Relance

Date : 05/04/2023

Page 2/ 6

- Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, du gérant ou du directeur général de l'entreprise, lorsqu'il s'agit de société.
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés commerciales inscrites au Registre de Commerce algérien ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF).

B. Dossier Technique :

Le dossier technique comportera l'ensemble des documents nécessaires tels que spécifiés dans le cahier des prescriptions techniques, et ses annexes notamment :

- La déclaration à souscrire conforme au modèle fixé dans le cahier des charges (modèle joint) ;
- Présentation sommaire du soumissionnaire.
- Les références du soumissionnaire dans le domaine de la mise en œuvre des solutions anti-virus ou EDR.
- Réponses aux spécifications techniques Contenues dans la matrice de conformité en annexe 1 « Matrice de conformité ».
- Le délai de livraison des licences et mise en œuvre de la solution EDR Proposée.

Remarque : Concernant le délai de livraison des licences et mise en œuvre de la solution ; le soumissionnaire doit renseigner et signer l'annexe 03 « Engagement sur les délais de livraison et réalisation ».

4.2 Offre financière :

- L'original de la lettre de soumission dûment remplie suivant le model joint au présent cahier des charges.
- Bordereau des prix unitaires (BPU).

5. Evaluation des soumissionnaires :

L'évaluation des offres sera faite dans le but d'établir une sélection en fonction des critères technico-financière ci-après :

- Offre technique (NT) : 30 pts
- Offre financière (NF) : 70 pts





Consultation
Fournisseurs

Réf. N°007/ATM/DG/DVPAGJR//DVALP/DAT/CONS/2023- Relance

Date : 05/04/2023

Page 3/ 6



Note globale = NT + NF

Le soumissionnaire retenu sera celui qui aura l'offre la plus avantageuse en termes de qualité et de prix :

A. METHODE D'EVALUATION TECHNIQUE

L'évaluation des offres sera faite dans le but d'établir une sélection en fonction des critères techniques ci-dessous :

Critère	Désignation	Point (30pts)
01	Références du soumissionnaire dans le domaine d'installation des EDR (5pts)	10pts
	Références du soumissionnaire dans le domaine d'installation de l'antivirus (5pts)	
	Document requis : PV de Réception provisoire ou définitive ou certificat de bonne exécution.	
02	Qualité des intervenants dans la prestation de l'installation de la solution EDR Documents requis : CV des intervenants. Certifications des intervenants	5pts
03	Formation (Critères et méthode d'évaluation de l'offre formation :Annexe 5. F3)	5pts
04	Délai de livraison des licences (4pts)	10pts
	Délai d'installation de la solution EDR proposé (6pts)	

Pour chaque critère la note maximum sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre, les autres offres seront calculées comme suit :

- Selon la règle de trois pour le critère 01,
- Selon la règle inverse de trois pour le critère 04
- Pour le critère 3, la note complète sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre selon l'évaluation de la partie formation prévue dans l'annexe 05.F3 (les critères et méthode d'évaluation de l'offre formation), les notes des autres offres seront calculées selon la règle de trois
- L'évaluations du critère 02 se fera selon l'appréciation des membres de la commission d'évaluation des offres.



Consultation Fournisseurs

Réf. N°007/ATM/DG/DVPAGJR//DVALP/DAT/CONS/2023- Relance

Date : 05/04/2023

Page 4/ 6



Appréciation	Note
Excellente	Note complète
Bonne (moyenne)	Moitié de la note
Mauvaise	0 pt

A l'issue de l'évaluation technique, notée sur 30 points (Nt), les soumissionnaires dont les offres techniques ayant obtenus une note technique supérieure ou égale à la note éliminatoire qui est de 10 points seront présélectionnées pour la deuxième phase (évaluation financière).

Note éliminatoire = Toute note inférieure 10 Points/30

Les Paramètres éliminatoires de l'offre technique sont les suivants :

- Soumissionnaire ayant capitalisé un nombre de points inférieur à 10 points
- Attribution de la note zéro sur l'un des critères.

B. METHODE D'EVALUATION FINANCIERE

OFFRE FINANCIERE		70 pts
1	Montant total de l'offre	70

L'offre la moins disante se verra attribuée la note maximum. Les notes des autres offres seront calculées selon la règle de trois.

Important : En cas d'égalité dans la note globale, le meilleur classé financièrement sera retenu.

6. Délais de validité de l'offre :

La durée de la validité des offres est fixée à quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

ATM Mobilis peut solliciter l'accord du ou des soumissionnaires (par Mail ou fax ou courrier) pour une prorogation de la durée de validité de l'offre.

Dans le cas de prorogation de délai de validité des offres, aucune modification sur ces dernières ne sera tolérée par ATM Mobilis.

7. Retrait des cahiers des charges :



Consultation
Fournisseurs

Réf. N°007/ATM/DG/DVPAGJR//DVALP/DAT/CONS/2023- Relance

Date : 05/04/2023

Page 5/ 6

Le retrait du cahier des charges dans ses trois volumes se fait par une personne dûment habilitée gratuitement et menue d'un cachet à l'adresse indiquée ci-après, dans un délai de sept (07) jours ouvrables à compter de la date du lancement de la présente consultation ;

Date et Heure limite du retrait des cahiers des charges : 13/04/2023 à 15H00.

ATM Mobilis – Direction Générale
Division Principale Affaires Générales et Juridico Régulatoires
Division achats logistique et patrimoine
Direction achats technologiques
Bureau 614– 6^{ème} étage
Quartier d’Affaires d’Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bâb Ezzouar Alger



8. Dépôts des offres :

Le dossier de l'offre du soumissionnaire exigé par la présente lettre de consultation sera remis dans une seule enveloppe fermée, non identifiable portant uniquement la mention suivante :

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »

« Consultation N° 007/ATM/DG/DVPAGJR/DVALP/DAT/CONS/2023 » - Relance -

« ACQUISITION D'UNE SOLUTION EDR (ENDPOINT DETECTION & RESPONSE) INCLUANT LES LICENCES, PRESTATIONS D'INSTALLATION, D'INTEGRATION, DE SUPPORT TECHNIQUE ET DE FORMATION »

Il est obligatoire de déposer les plis en question le jour de la clôture de la présente lettre de consultation.

Aucune autre indication notamment en ce qui concerne l'identification de la société ne doit apparaître sur cette enveloppe.

Sur l'enveloppe intérieure fermée doivent apparaître les mentions indiquant l'objet de la Consultation et son numéro.

9. Remises des offres :

Les soumissionnaires sont tenus de remettre une offre technique et financière en une seule fois.

Les originaux des offres accompagnés d'un (01) exemplaire supplémentaire devront être déposés à la date et l'heure limite ci-dessous



Consultation
Fournisseurs

Réf. N°007/ATM/DG/DVPAGJR//DVALP/DAT/CONS/2023- Relance

Date : 05/04/2023

Page 6/ 6

L'offre doit être déposée par une personne dûment habilitée et menue d'un cachet, sous pli fermé et anonyme à l'adresse indiquée ci-après

ATM Mobilis – Direction Générale
Division Principale Affaires Générales et Juridico Régulatoires
Division achats logistique et patrimoine
Direction achats technologiques
Bureau 614 – 6^{ème} étage
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bâb Ezzouar Alger

Date de dépôts des offres : 30/04/2023

heure limite : à 12H00 (heure locale).

10.Mode de paiement :

- Virement bancaire au compte du soumissionnaire retenu ;

11.Soumission incomplète :

Le soumissionnaire dont l'offre est incomplète, sera invité à compléter son dossier administratif dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables sous peine de rejet son offre par la commission d'évaluation des offres.

En tout état de cause, les offres déposées sans les documents suivants seront automatiquement rejetées :

- Réponses aux spécifications techniques Contenues dans la matrice de conformité en annexe 1 « Matrice de conformité ».
- Le délai de livraison des licences et mise en œuvre de la solution EDR Proposée.



NB : ATM Mobilis a la faculté de décider à tout moment et avant la notification des résultats de la consultation au (x) candidats (s) retenu (s) et avant notification du contrat de mettre fin au processus de consultation notamment dans le cas d'une offre excessive, les candidats consultés seront informés de l'annulation de la consultation.